

Centre d'Entraînement Départemental

Le Centre d'Entraînement Départemental a pour objectif de regrouper les coureurs départementaux pour inciter les clubs à participer au championnat départemental. Ainsi que de favoriser l'accès et la progression des coureurs départementaux en championnat de Bretagne performance. Ceci en complément de l'action des clubs, par des regroupements ponctuels, le samedi précédent les régates ou lors des week end et par des stages en période de vacances. Ainsi que de préparer l'accès au Centre Labellisé d'Entraînement.

Le CED ne se substitue pas à l'Ecole de sport ni à l'Equipe de club : il est une aide complémentaire et permet la mutualisation des moyens humains et financiers des clubs.

Objectifs :

- ▶ Apporter aux jeunes coureurs morbihannais une formation sportive à la compétition ayant pour objectif le championnat de Bretagne performance.
- ▶ Repérer et orienter les coureurs morbihannais.

1- Les Supports:

CED	Entraîneur
CED PAV minime	Marion Bakker (<i>47 Nautik</i>)
CED PAV slalom	Aubin Kernec
CED Optimist	Pierre-François CATON (<i>Mouette Sinagote</i>)
CED Open Bic	Vincent KERUZORE
CED Open 5.7	Gaël BOUTTARD (<i>SN La Trinité</i>)
CED 29er	Valentin Lesage

2 - Effectifs :

5 à 12 en solitaire.

4 à 10 en double.

3 - Programme Entraînement:

70 séances minimum :

- Regroupement sous forme de stages (vacances scolaires): 2 x 5 jours = 10 séances
- Regroupement sous forme de week end : 10 (comprenant 2 séances) = 20 séances

- Séances dans le cadre des clubs d'origine (organisées par le club d'origine du coureur) : 30 séances mini (mercredis, samedis et/ou dimanches).
Les entraîneurs fournissent le planning des entraînements en début de saison à chaque coureur et le transmettent au CDVoile qui le publie sur le site officiel du CDVoile.

4 - Programme compétition minimum:

12 jours minimum dont :

- 6 régates du championnat départemental
- 4 régates printemps sur championnat régional
- 1 inter-ligue en Bretagne

5 - Sélection des coureurs:

Les coureurs intéressés pour une inscription au CED, adressent une lettre de motivation au CDVoile du Morbihan. La sélection des coureurs est faite par un comité de sélection constitué des représentants CDVoile 56, des entraîneurs désignés des centres d'entraînement départementaux et les entraîneurs des centres labellisés d'entraînement. La liste est établie et arrêtée au plus tard le 30 septembre de chaque année.

Une fois retenus par le comité de sélection, les coureurs s'engagent au CED en signant et en renvoyant le contrat type fourni par le CDVoile accompagné d'un chèque de 40 euros pour les frais d'inscription. Le fonctionnement du CED est basé sur la saison sportive, la période de fonctionnement est du 1er septembre au 31 août.